

## ETUDES CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT AUTONOME CAHIER DES CHARGES ET PRESTATIONS FOURNIES

### DETAIL DES PRESTATIONS

Notre intervention comportera :

- l'examen du projet présenté et des objectifs du Maître d'ouvrage (nature et volume journalier des eaux usées à traiter, espaces disponibles pour les ouvrages de traitement, etc.) ;
- l'étude sur place du contexte géologique, hydrogéologique, hydrologique, du contexte topographique ;
- la recherche d'exutoires potentiels pour les eaux traitées, avec évaluation de leur sensibilité et mesure des caractéristiques principales de ces exutoires ;
- l'inventaire des contraintes réglementaires liées au milieu aquatique, et des contraintes d'urbanisme ;
- l'étude de solutions techniques pour l'épuration des eaux usées et leur évacuation après traitement ;
- si le projet entre dans le cadre de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration, l'étude de l'incidence quantitative et qualitative du projet sur le milieu aquatique, en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.

Le document fourni comportera un descriptif des solutions techniques proposées, avec schéma de principe, localisation et dimensionnement des principaux ouvrages de traitement des eaux usées.

Il ne sera pas fourni de plans côté des ouvrages techniques autres que les documents réglementaires, ni de documents d'exécution détaillés ; le document fourni ne sera pas un document d'Avant Projet Sommaire, mais un document destiné à présenter les principes de traitement et d'évacuation des eaux usées et à conseiller le client sur l'emplacement le plus favorable pour les dispositifs préconisés.

Le positionnement exact des ouvrages sur le terrain, en fonction de la nature du sol et des nécessités d'un écoulement gravitaire, sera à préciser par l'entrepreneur qui réalisera les travaux et s'engagera sur le bon fonctionnement du dispositif et le respect des normes en vigueur.

*Dans certains cas exceptionnels, aucun dispositif réglementaire ne peut être proposé ; HYDRO INVEST recherchera des solutions alternatives pouvant faire l'objet de dérogation de la part de la collectivité ; HYDRO INVEST ne peut cependant s'engager à trouver une solution dans toutes les situations.*

### DEROULEMENT DE L'ETUDE

Après réception de la commande, les principales étapes de l'étude seront les suivantes :

- étude sur site, avec réalisation de sondages de reconnaissance géologique et tests de percolation ;
- interprétation, recherches bibliographiques, choix et dimensionnement du dispositif d'assainissement le mieux adapté au contexte ;
- en cas de difficultés particulières, contact avec le client et/ou les services techniques des administrations ou collectivités concernées par le dossier ;
- envoi du dossier définitif avec descriptif du contexte et des contraintes particulières liées au site, descriptif et dimensionnement du dispositif proposé, ainsi que, si nécessaire, document d'incidence relatif aux articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.